

DECISION DE LA PRESIDENTE N°010/2023

OBJET : consultation en vue de la désignation d'un AMO pour le renouvellement du marché d'infogérance et de reprographie

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° D2020_07_04_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021_04_04_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021_10_09_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché infogérance et de reprographie », à l'entreprise Novatek Consulting, 159, rue des Chapelles, 74370 Pringy, pour un montant total de **8 500 € HT, soit 10 200 € TTC.**

La consultation a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'infogérance et de reprographie ; soit :

- Infogérance/Hébergement/sauvegarde à date d'échéance du 1^{er} août 2023
- Reprographie contrat reporté en septembre/octobre 2024

Les phases de la mission sont les suivantes : phase d'analyse, phase de marché, phase de sélection, phase d'accompagnement.

Article 2 :

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire.

Article 3 :

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 21 avril 2023.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



L'autorité territoriale,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.